

Le Président

Paris, le 3 novembre 2015

Madame Marianne DUBOIS
ASSEMBLEE NATIONALE
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

N/Réf. : AB/VL/RR/152681

Madame la Députée,

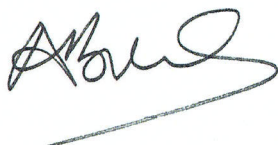
Nous avons pris connaissance de la question n° 89658 que vous avez posée à la Ministre du Travail relative au travail des salariés du secteur de la restauration le 1^{er} mai.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette activité et nous vous informons que nous sommes solidaires de la démarche entreprise par certains de nos collègues, dans la mesure où de nombreux adhérents du SNARR ont, eux aussi, eu à subir des contrôles et des verbalisations pour avoir fait travailler leurs salariés le 1^{er} mai.

Si cette interdiction devait se généraliser, ce serait un coup fatal porté à l'attractivité touristique de la France à une période où nous recevons de très nombreux visiteurs étrangers et à la création d'emploi à laquelle le SNARR participe activement avec des créations nettes de 5 700 emplois sur les 3 dernières années et un engagement de 3 500 pour l'année 2015 dans le cadre du pacte de Responsabilité signé le 12 janvier 2015.

Par ailleurs, il faut souligner que seuls les salariés volontaires travaillent ce jour-là et qu'ils sont plus nombreux que le nombre de postes à occuper, compte tenu des conditions de rémunération particulièrement favorables.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute précision qui pourrait vous être utile pour étayer votre dossier et vous prions de croire, Madame la Députée, à l'assurance de notre considération distinguée.



Alexis BOURDON